

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 74 (1982)
Heft: 7-8

Artikel: Le groupement des frontaliers de l'Ain et de la Haute-Savoie
Autor: Bertrand, Camille
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-386108>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Groupement des Frontaliers de l'Ain et de la Haute-Savoie

par Camille Bertrand

Les mouvements migratoires de travail ont, de tout temps, existé entre Genève et la région française qui l'entoure. Le phénomène frontalier, quant à lui, est relativement récent puisqu'on peut situer son origine, sous la forme que nous connaissons, aux lendemains de la dernière guerre. A cette époque, une cinquantaine de frontaliers exercent une activité en territoire suisse, tandis qu'un nombre à peu près équivalent de Genevois viennent travailler en France. Des deux mouvements opposés, seul le premier va connaître un essor rapide et inéluctable. Cet essor, auquel personne ne trouverait à redire aujourd'hui dans la région, va soulever, à cette époque, une tempête d'indignations assorties de menaces de la part du patronat français. Les autorités politiques vont s'émouvoir, à tel point qu'en 1950, les 1500 frontaliers de l'époque voient leurs allocations familiales supprimées. On espère ainsi, par cette mesure, faire rentrer au bercail ces effrontés ou tout au moins donner à réfléchir à ceux qui pensent trouver en Suisse un nouvel eldorado. En fait, l'argument patronal était que l'afflux de frontaliers allait aboutir à un renchérissement des salaires dans la zone frontalière et à plus ou moins long terme provoquer l'asphyxie de l'industrie locale.

Les frontaliers sentirent dès ce moment la nécessité de se défendre et s'organisèrent alors pour former le Comité de Défense des Frontaliers du Pays-de-Gex et de la Haute-Savoie, ancêtre du groupement actuel. Malheureusement son existence allait être aussi brève que furent tenaces les attaques d'un patronat de plus en plus déterminé dans ses positions. Des interventions allant jusqu'à M. Giscard d'Estaing, alors ministre des Finances, furent lancées en vue d'imposer doublement les frontaliers. En effet, les frontaliers, représentés par leur comité, avaient réussi à obtenir le bénéfice des allocations familiales genevoises. Il fallait donc passer à des moyens plus offensifs et l'arme fiscale était un de ceux-là. Les employeurs français de la zone menaçaient même de fermer leurs entreprises si rien n'était fait pour endiguer l'exode des frontaliers. En 1962, les services fiscaux crurent trouver le moyen de dissuasion tant recherché. En relisant sans doute attentivement la Convention Franco-Genevoise signée en 1953, ils s'aperçurent que les textes permettaient d'imposer le revenu français en tenant compte du revenu suisse. Ce n'était ni plus ni moins que la règle du taux effectif appliquée aujourd'hui. La décision ne tarda guère puisque l'année suivante, les frontaliers avaient à déclarer, sous menaces d'imposition d'office et d'amendes, leur revenu suisse en plus de leur déclaration de revenu français. Le 3 mai 1963, une réunion publique, en mairie d'Annemasse, élit un bureau provisoire chargé de la défense des frontaliers. En 7 mois, 42 sections

locales étaient créées avec un effectif de 840 adhérents sur 3500 frontaliers. La lutte était engagée et des actions vigoureuses furent organisées.

- 27 juin 1964: Rassemblement de Bellegarde. 2000 frontaliers formant une colonne de 600 voitures se rassemblent pour appuyer leurs revendications.
- 1^{er} juin 68: marche sur Annecy. Une motion est déposée auprès du préfet.
- 25 janvier 69: manifestation de voitures à Annemasse et Ferney-Voltaire pour protester contre le contrôle des changes.

Grâce à l'union et à l'action, des améliorations sensibles furent apportées à la situation particulière des frontaliers. La lutte, en vue d'obtenir un changement dans les mentalités, est un long chemin qui nécessite, en autres qualités, la patience et l'art de la négociation. Combien de rencontres et d'entretiens dans les ministères parisiens avant de décrocher un texte de loi; combien de réunions publiques, combien de tracts et d'articles de presse. Il allait falloir attendre 12 ans pour obtenir une prise en charge des invalides et 15 ans pour bénéficier, enfin, de la sécurité sociale française.

Aujourd'hui le groupement est reconnu partout, il siège au comité franco-genevois ainsi que dans plusieurs instances officielles. Après avoir revendiqué, il lui faut maintenant gérer et assurer le maintien des acquis. Pour le groupement, la lutte n'est pas terminée, il lui faut informer, encore et encore, sur une matière devenue complexe et qu'il est seul à bien connaître. Il lui faut défendre ses membres contre des applications abusives des lois. Il faut que l'effort, insufflé par les anciens, se perpétue car rien n'est jamais acquis définitivement. De l'anarchie et des excès qui président, presque toujours, à l'utilisation d'une main d'œuvre d'appoint, le groupement a su par son action créer un modèle cohérent et dynamique étayé par une législation souple. Il suffit, pour s'en convaincre, de voir les problèmes existant dans les régions où aucune organisation sérieuse n'existe.

Aujourd'hui, fort de ses 8000 adhérents, le groupement des frontaliers de l'Ain et la Haute-Savoie compte à son actif une série de résultats importants dont on peut citer parmi les plus significatifs:

- droit à l'Assurance Invalidité Fédérale et cumul des années de travail en France et en Suisse pour le calcul de la rente.
- droit au recyclage et réinsertion du chômeur frontalier.
- équivalence française des diplômes CFC obtenus en Suisse et amélioration des possibilités d'apprentissage.
- droit à la Sécurité Sociale Française par la création d'une assurance personnelle.
- droit aux mêmes prestations familiales que les travailleurs français par la mise en place d'une allocation différentielle.
- validité du permis de travail porté de 1 à 2 ans pour la personne ayant 10 ans d'ancienneté en tant que frontalier.
- rétrocession d'une partie (40%) de nos impôts genevois aux communes de résidence française.